



## Dissolution de la base aérienne 102 : un impact concentré sur cinq communes

La dissolution de la base aérienne 102, dite BA 102, entraînera, d'ici la mi-2016, le transfert de 1 225 emplois vers d'autres sites militaires.

La base est le cinquième plus grand employeur de Côte-d'Or. Elle fait appel, pour son fonctionnement, à des entreprises locales auprès desquelles elle passe des commandes. Cela génère de façon indirecte une cinquantaine d'emplois. À cela s'ajoutent 365 emplois induits par la consommation en biens et services des employés et fournisseurs de la base et de leur famille. Ainsi, en Côte-d'Or, un total de 1 640 salariés sont liés directement, indirectement ou de manière induite aux activités qui vont quitter la BA 102. En ajoutant leur conjoint et enfants, près de 3 400 personnes sont concernées.

Le départ d'activités de la base ne sera pas sans conséquences pour les collectivités territoriales, en particulier les cinq communes sur lesquelles elle s'étend : Longvic, Sennecey-lès-Dijon, Neuilly-lès-Dijon, Ouges et Bretenière. Leurs recettes pourraient être révisées à la baisse, leurs écoles accueillir moins d'élèves notamment sur Longvic, enfin davantage de logements pourraient être vacants. Toutefois, sur l'ensemble de la Côte-d'Or, l'effet de cette dissolution apparaît limité tant sur les effectifs scolarisés dans les écoles que sur le marché immobilier.

David Brion, Amandine Ulrich, Insee

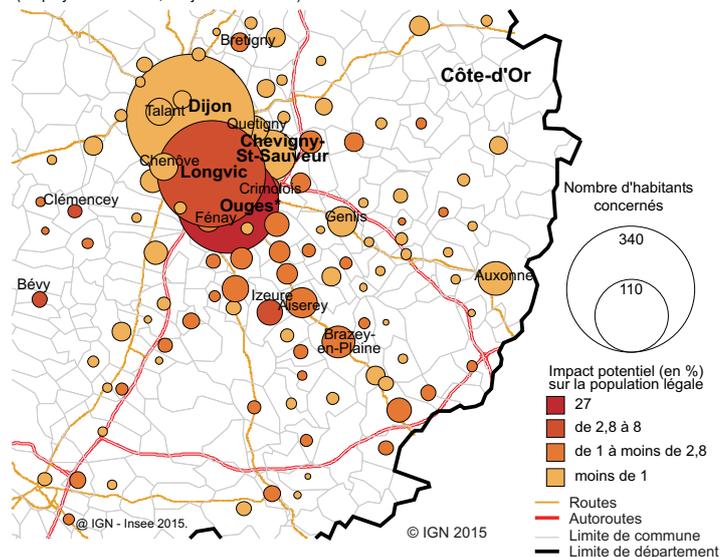
La base aérienne 102 Capitaine-Guynemer de Dijon-Longvic dite BA 102 s'étend sur cinq communes du Grand Dijon : Longvic, Sennecey-lès-Dijon, Neuilly-lès-Dijon, Ouges et Bretenière. Elle est le cinquième plus grand employeur de Côte-d'Or, après le centre hospitalier universitaire, la SNCF, le Conseil Départemental et les services municipaux de Dijon.

Sa dissolution, annoncée en octobre 2014, s'inscrit dans le cadre de la Loi de programmation militaire de 2014 à 2019 (cf. encadré). Elle se traduit par le transfert du commandement des forces aériennes vers la BA 106 de Bordeaux-Mérignac, de l'escadron de formation des commandos de l'air vers la BA 115 d'Orange-Caritat et de l'escadron de transport vers la BA 106 et la BA 107 de Vélizy-Villacoublay.

À terme, ne resteraient sur le site cote-d'orien que des activités liées à la logistique et aux archives et réserves de l'Armée.

### 1 Les employés de la BA 102 et leur famille : les deux tiers résident à Dijon, Longvic et Ouges

Population directement concernée par les activités qui vont quitter la BA 102 (employés de la base, conjoints et enfants) au lieu de résidence

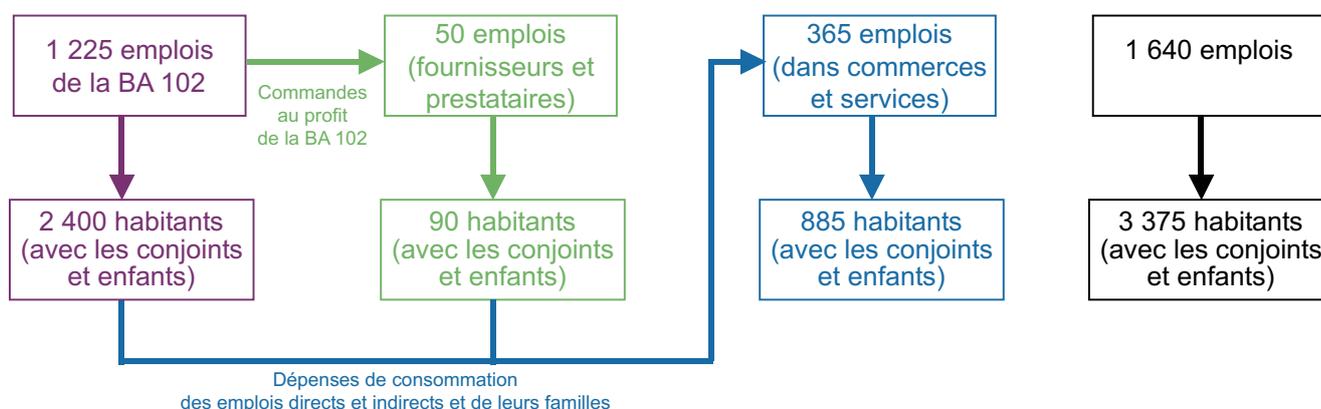


\* Ouges abrite les casernes de la base aérienne. 350 de ses 1 285 habitants, soit plus d'un quart, travaillent ou vivent avec un membre de leur famille qui travaille à la base dans l'une des activités qui vont la quitter. 334 d'entre eux sont logés en caserne.

Sources : Insee, d'après les données de la BA 102 (situation en mars 2015) et RP 2012.

Emplois et population liés aux activités qui vont quitter la BA 102

**Effet direct + Effet indirect + Effet induit = Effet global**



Sources : Insee, d'après les données de la BA 102 (situation en mars 2015) et CLAP 2010, 2012, FARE 2010, DADS 2010, RP 2011, comptabilité nationale.

### 1 225 emplois directs concernés

Mi-2016, 1 225 personnes ne travailleront plus à la base aérienne 102 sur les 1 479 en poste en mars 2015. Militaires de carrière ou sous contrat forment la grande majorité de ce personnel, auquel s'ajoute une centaine de civils. Ce sont pour l'essentiel des hommes. Ils sont jeunes, la moitié d'entre eux a moins de 35 ans et sont pour 42 % de catégorie B ; les postes d'encadrement, officiers et sous officiers représentent 20 % de l'effectif.

Ces transferts de postes touchent le personnel de la base aérienne mais aussi leurs familles. Certains agents vivent en couple, certains ont des enfants. Au total, 2 400 hommes, femmes et enfants sont directement concernés en Côte-d'Or par la présence de la base aérienne. Les deux tiers d'entre eux résident dans le Grand Dijon. Ils ne représentent qu'une fraction réduite, 1 %, de sa population mais sont très concentrés sur trois communes, Ouges, Longvic et Dijon.

Plus du quart de la population d'Ouges travaille ou vit avec un membre de sa famille employé à la base militaire. La forte présence des salariés de la base sur cette commune doit toutefois être nuancée. Sur les 350 salariés de la base et leur famille habitant Ouges, seulement 20 hommes, femmes et enfants, soit moins d'une dizaine de familles, participent pleinement à la vie de la commune, c'est-à-dire qu'ils consomment des biens et services au même titre que les autres résidents. Les 330 autres logent et vivent sur la base. Les casernes sont en effet toutes implantées sur Ouges. Ces militaires prennent beaucoup moins part à la vie de la commune que les autres habitants.

À Longvic résident 390 employés de la base et leur famille, soit 4,3 % de la population de la commune. Dijon en compte davantage, 550, mais ils représentent une part encore plus faible, 0,4 % de la population dijonnaise.

### Des mobilités géographiques qui touchent des familles

La mobilité géographique ne se pose pas de la même façon selon la situation conjugale des employés de la base. Certains n'ont pas d'attache familiale en Côte-d'Or. C'est en particulier le cas des militaires logés dans les casernes. Pour certains encore, le conjoint travaille aussi sur la base. Ce personnel devrait logiquement rejoindre sa nouvelle affectation.

Pour les autres, les départs pourraient être moins systématiques. Cela concerne 360 familles. Pour la majorité d'entre elles, les conjoints des employés de la base ont un emploi. Leur situation professionnelle peut alors intervenir dans la décision de mobilité

géographique ou encore dans le choix de résidence. Ceux qui sont agents de la fonction publique pourraient bénéficier de mesures pour rapprochement de conjoints. Mais la plupart travaillent dans des entreprises privées et pourraient perdre leur emploi en cas de départ.

### Des biens immobiliers libérés

En dehors de la caserne, près de 760 logements sont occupés par les employés dont le poste est transféré. Certains sont propriétaires : cela concerne 274 logements. Ces derniers sont pour les deux tiers situés en dehors du Grand Dijon. Ils sont dispersés sur de nombreuses communes et ne devraient guère, en cas de ventes, affecter le marché immobilier de leur commune.

Les autres salariés de la base sont locataires. Les logements qu'ils occupent sont très concentrés et situés pour 82 % d'entre eux dans l'agglomération dijonnaise. La moitié relève du parc social ou domanial. S'ils venaient à être libérés, ces logements

### 3 260 logements pourraient être libérés en Côte-d'Or dans le parc locatif privé

Logements (hors caserne) des employés occupant un poste qui va quitter la BA 102

Statut d'occupation	Nombre de logements	
	Côte-d'Or	dont Grand Dijon
<b>Propriétaires</b>	<b>274</b>	<b>101</b>
<b>Locataires</b>	<b>483</b>	<b>403</b>
D'un logement privé	262	182
D'un logement d'ORVITIS	4	4
D'un logement de la SNI	217	217
dont :		
Parc domanial de la Défense	67	67
Parc social	150	150

ORVITIS : Office Public de l'Habitat de la Côte-d'Or. SNI : Société Nationale Immobilière.  
Source : Insee, d'après les données de la BA 102 (situation en mars 2015).

#### 4 Répercussions potentielles sur les effectifs scolaires en Côte-d'Or : 400 élèves en maternelle et en primaire

Âge des enfants des employés de la BA 102\* (enfants résidant en Côte-d'Or)

Âge à la rentrée 2016	Enfants relevant essentiellement de...	Nombre d'enfants dont l'un au moins des parents est employé de la BA 102*	% des effectifs en Côte-d'Or**
Entre 3 et 5 ans	Maternelle	157	1,3
Entre 6 et 10 ans	Primaire	254	0,8
Entre 11 et 14 ans	Collège	165	1,3
Entre 15 et 17 ans	Lycée	109	0,9
<b>Ensemble</b>		<b>685</b>	<b>1,0</b>

\* enfants des employés dont le poste va quitter la BA 102 résidant en Côte-d'Or et selon l'âge qu'ils atteindront à la rentrée 2016.

\*\* Proportion estimée par rapport aux générations d'enfants résidant en Côte-d'Or.

Source : Insee, d'après les données de la BA 102 (situation en mars 2015) et RP 2011.

seraient attribués à d'autres occupants. Les autres locations, soit 262, relèvent du parc privé. Elles sont concentrées sur Dijon et Longvic, communes qui disposent d'un parc de logements important. De fait, les locations d'employés de la base représentent moins de 1 % des résidences principales de chacune de ces communes. Des déménagements pourraient toucher le marché immobilier de ces deux communes sans pour autant le bouleverser.

#### Des conséquences pour les communes

Près de 690 jeunes, en âge scolaire, ont un parent employé à la base aérienne sur un poste qui va être transféré. Ils sont surtout en âge d'être scolarisés dans le premier degré : 160 en maternelle, 250 en primaire. Ces élèves de trois à dix ans suivraient leurs parents si ceux-ci étaient amenés à déménager. Toutefois, les conséquences sur les effectifs des écoles seraient limitées. Sur Dijon, où une centaine de jeunes résident, ils ne représentent que 1 % des effectifs scolarisés dans les écoles maternelles et primaires de la ville. La baisse potentielle des effectifs serait plus sensible sur Longvic : 70 enfants relevant de maternelle ou du primaire dont un parent au moins occupe un poste transféré résidant dans la commune, ce qui représente 8 % des effectifs scolarisés.\* Les départs de salariés de la base aérienne tant qu'ils ne seront pas compensés par l'arrivée de nouveaux habitants pourraient réduire les recettes des collectivités territoriales. Ainsi, en cas de vacance de logements, la taxe d'habitation perçue par la commune serait moindre. De la même façon, les propriétaires dont le bien n'est pas loué depuis au moins trois mois peuvent bénéficier d'un dégrèvement de taxe foncière, ce qui limitera les recettes des communes.

La dotation globale de fonctionnement des collectivités territoriales serait elle aussi révisée à la baisse, son montant dépendant

\* Dans le cas où des postes de la BA 102 seraient transférés, ce qui n'est pas le cas actuellement, une vingtaine d'élèves supplémentaires seraient concernés.

pour partie du nombre d'habitants. Avec plus d'un quart de sa population dépendante de la base, la commune d'Ouges serait la plus concernée. Pour accompagner localement la décision de dissolution de la base aérienne, l'État a mis en place un fonds de soutien aux communes touchées. Une circulaire en précise les conditions d'octroi et d'éligibilité.

#### Un impact limité sur les fournisseurs et prestataires locaux

Les conséquences de cette dissolution sont limitées sur les fournisseurs et prestataires locaux. Actuellement, la base aérienne passe commande auprès d'une cinquantaine d'entreprises de Côte-d'Or pour effectuer des travaux de gardiennage, entretenir les espaces verts ou les bâtiments, assurer l'élimination de déchets ou acheter des biens de consommation ou des services.

En 2014, la base a ainsi dépensé 3,2 millions d'euros auprès de ces entreprises, pour un montant unitaire d'au moins 5 000 euros. L'effet indirect lié à ces achats est de l'ordre de 50 emplois. Ceux-ci sont géographiquement concentrés : 45 dépendent d'entreprises implantées dans le Grand Dijon. Trois entreprises consacrent au total 35 emplois à la BA 102, elles interviennent régulièrement sur le site pour le nettoyage, l'entretien et le gardiennage des locaux.

La plupart des fournisseurs et prestataires de la BA 102 sont en situation de faible dépendance vis-à-vis de ce donneur d'ordre. En effet les commandes de la base contribuent pour 3 % en moyenne à leur chiffre

d'affaires. Toutefois, quelques-unes ont une activité davantage liée à la base aérienne ; elles pourraient bénéficier sous certaines conditions d'une aide transitoire du fonds de restructuration défense.

Par ailleurs, l'organisation centralisée et mutualisée des armées limite l'impact de la base sur l'économie locale. En effet, la défense nationale fonctionne en grande partie de façon autonome et la plupart des commandes sont contractées au travers de centrales d'achat dans le cadre des marchés publics.

#### 365 emplois induits par la consommation des personnes

L'emploi lié à la base aérienne ne se limite pas aux seuls emplois directs et indirects. Les employés de la base, les salariés des fournisseurs et prestataires ainsi que leurs familles respectives, achètent des biens et consomment des services.

L'effet induit par ces dépenses dans le tissu économique cote-d'orien équivaut à 365 emplois. Cette estimation tient compte du fait que les militaires logés en caserne ont une consommation à l'extérieur de la base moindre que celle de la population logée en ville. Ces militaires prennent en effet leur repas au mess, ce qui réduit leurs achats dans les commerces. Ils rejoignent souvent leur domicile, extérieur au département, en fin de semaine ou lors de permissions.

Ces emplois induits sont répartis sur un nombre important d'entreprises locales. Les achats profitent surtout aux commerces et services situés à proximité de la commune de résidence ou, à défaut à ceux des communes alentours. Ainsi 290 des 365 emplois induits sont localisés sur le Grand Dijon, dont 200 environ sur Dijon même.

#### Un effet global concentré sur cinq communes

En Côte-d'Or, près de 1 640 emplois relèvent donc de façon directe, indirecte ou induite des activités supprimées à la BA 102. En ajoutant les conjoints et enfants des salariés concernés, près de 3 400 personnes

#### 5 Dans les cinq communes où elle s'étend, 12 % de l'emploi dépend de la BA 102

Emplois et habitants concernés par les postes qui vont quitter la BA 102 dans les cinq communes où elle s'étend (à savoir : Longvic, Sennecey-lès-Dijon, Neuilly-lès-Dijon, Ouges et Bretenière)

	Emploi (au lieu de travail)		Population (au lieu de résidence)	
	Nombre	%	Nombre	%
Effet direct	1 225	11,9	762	5,0
Effet indirect	2	0,0	7	0,0
Effet induit	12	0,1	33	0,2
<b>Effet global</b>	<b>1 239</b>	<b>12,0</b>	<b>803</b>	<b>5,3</b>

Lecture : la BA 102 va perdre 1 225 emplois d'ici mi-2016. Les cinq communes où elle est implantée perdraient ainsi 11,9 % de leur emploi total. Une partie de ces employés résident seul ou en famille dans ces mêmes communes. Avec leur conjoint et enfants, ils représentent au total 762 habitants soit 5 % de la population.

Sources : Insee, d'après les données de la BA 102 (situation en mars 2015) et CLAP 2010, 2012, FARE 2010, DADS 2010, RP 2012, comptabilité nationale.

sont ainsi plus ou moins liées à la dissolution de la base militaire.

Ces emplois sont fortement concentrés sur le Grand Dijon qui en rassemble 1 560 soit 95 %. Cela correspond toutefois à une fraction limitée de l'emploi salarié total de son territoire (1,2 %).

Au sein du Grand Dijon, Longvic, Sennecey-lès-Dijon, Neully-lès-Dijon, Ouges et Bretenière, les cinq communes sur lesquelles s'étend la base seraient les plus

concernées. Elles rassemblent en effet la totalité des 1 225 emplois directs. S'y ajoutent quelques emplois indirects et induits pour un total de 1 240 emplois liés à l'activité de la base aérienne. Rapporté à l'ensemble des salariés, l'effet n'est pas négligeable : 12 % de l'emploi salarié des cinq communes est lié à la présence de la base aérienne.

Ces cinq communes seront aussi confrontées à la reconversion du site militaire.

Celui-ci comprend des biens immobiliers (habitations, bureaux, entrepôts, hangars), des structures de restauration relatives aux cercles et mess, des équipements sportifs (terrains de jeux, salles de sport), des pistes et équipements liés à l'aéronautique mais également de vastes terrains. Toutefois, l'emprise foncière de la base sur 503 hectares ne sera pas totalement libérée : des équipements resteront, en particulier des radars et mobiliseront des périmètres de sécurité ou de servitude. ■

## Définitions et méthodologie

**Emploi direct** : nombre d'emplois transférés vers d'autres bases suite à la dissolution de la BA 102.

**Emploi indirect** : nombre d'emplois que les entreprises consacrent à la réalisation des commandes passées par la BA 102. Cet emploi est calculé au prorata du montant des commandes dans le chiffre d'affaires des entreprises.

**Emploi induit** : nombre d'emplois générés par la consommation courante (alimentation, habillement, logement, services,...) des employés des effets directs et indirects, et de leur famille.

**Population concernée** : ensemble des personnes appartenant aux ménages des salariés comptabilisés dans les effets directs, indirects ou induits. Les caractéristiques de la population liée à l'effet direct ont été fournies par la base aérienne. Le nombre de personnes vivant dans des ménages liés aux effets indirects et induits a été estimé par l'Insee à partir des données du recensement de la population. Il a été considéré que la taille moyenne de ces ménages était identique à celle habituellement observée dans leur commune de résidence.

**Cette publication donne une estimation du nombre des emplois et des personnes liés aux activités restructurées de la Base aérienne 102 (selon les décisions connues en mars 2015).**

Il ne s'agit en aucun cas d'une prévision des emplois qui seraient supprimés ou des départs d'habitants, adultes ou élèves. Certes, les emplois directs ne seront plus basés en Côte-d'Or mais ils n'entraîneront pas nécessairement la mobilité de toutes les familles concernées. L'effet sur les emplois indirects et induits dépend aussi d'autres facteurs. En particulier, les entreprises qui réalisent une fraction de leur chiffre d'affaires grâce à la présence de la base aérienne pourraient compenser les pertes grâce à leur capacité à contracter d'autres marchés.

La BA 102 une emprise foncière de 503 hectares



Sources : Insee d'après IGN pour le contour de l'emprise de la BA 102 (en jaune)  
© Géoportail pour la photographie vue du ciel

### Une restructuration liée à la Loi de programmation militaire

La Loi de programmation militaire de 2014 à 2019 se fixe comme objectif de préserver les capacités opérationnelles nécessaires à l'armée de l'air pour accomplir les missions qui lui sont confiées par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale d'avril 2013, tout en réalisant d'importantes économies. D'ici 2019, les décisions prises visent à la densification des bases aériennes tout en mettant en œuvre la préparation opérationnelle différenciée qui vise à entraîner les unités « au juste besoin, au bon moment ».

#### Insee Bourgogne

2, rue Hoche - BP 83509  
21035 Dijon Cedex

#### Directeur de la publication :

Moïse Mayo

#### Rédacteur en chef :

Chantal Prenel

#### Crédit photo :

Alain Doire

ISSN 2416 - 8920 (en ligne)

ISSN 2418 - 3733 (imprimé)

© Insee 2015

## Pour en savoir plus

- « [Portrait des emplois bourguignons](#) » Insee Bourgogne dossier n°61, septembre 2013.
- Bourriez M., Brion D., « [Le Grand Dijon : un potentiel pour attirer de nouvelles entreprises](#) » Insee Bourgogne Dimensions n°180, décembre 2012.
- « [Dossier thématique Restructurations 2015](#) » Ministère de la Défense, octobre 2014.
- « [Livre blanc sur la Défense et la Sécurité nationale](#) » La Documentation Française, avril 2013.

